



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 21 - FEVRIER 2013

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Décision - Délégation de signature pour les marchés soumis à la commission des marchés et ceux d'un montant supérieur à 130 K €HT pour les fournitures et services et à 200 K €HT pour les travaux	1
--	---

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté N °2013035-0004 - Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur Michel SAINT- JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris	3
--	---

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012272-0168 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Céline DELUC, contrôleur EDRA des finances publiques	20
Arrêté N °2013001-0004 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. MODESTIN	22
Arrêté N °2013001-0005 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à J.- L. GAUTIER, P. MROZEK, R. DASSA, M. ANDRES, D. AROLD, M. GONZALEZ, J.- J. MANE, M.- C. MARCAILLOU, D. FRAISSE, G. HUCHET, F. RICHARD, C. DESCOS	24
Arrêté N °2013001-0006 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. DELAUCHE, B. GINESTOUX, A. HEMERY, D. LE, C. LESTAVEL, M. DE SPIRT, B. CRIQ, P. LEFEBVRE, P. THEVENET, C. LORMET, E.- L. FISCHER, C. MAITRE	31
Arrêté N °2013002-0011 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. COME, F. TONGA	38
Arrêté N °2013032-0006 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. BONNET, C. SIMONOT	41



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-
France
le 31 Janvier 2013**

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France

Délégation de signature pour les marchés soumis à la commission des marchés et ceux d'un montant supérieur à 130 K €HT pour les fournitures et services et à 200 K €HT pour les travaux

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

- de donner délégation de signature aux membres de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France suivants :
 - Jérôme FRANTZ
 - Jean-Paul LAFITTE
 - Claude de SAINT-VINCENT

à effet de signer les actes de passation et d'exécution des marchés et des accords-cadres soumis pour avis à la commission des marchés, dès lors que, pour les marchés publics et accords-cadres de services et de fournitures d'un montant supérieur ou égal à 130.000 € HT et les marchés publics et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 200.000 € HT, l'Assemblée générale ou le Bureau en cas d'urgence, ait préalablement autorisé le Président à les signer et à les notifier.

La présente délégation prend effet à compter de leur signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013035-0004

**signé par Autres signataires
le 04 Février 2013**

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté portant subdélégation de signature par
Monsieur Michel SAINT- JEAN, directeur
interrégional des services pénitentiaires de
Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE
portant subdélégation de signature par Monsieur Michel SAINT-JEAN
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice, modifié par le décret n° 2010-1667 du 29 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n° 309 : "entretien des bâtiments de l'Etat" ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2009 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 1^{er} février 2012 portant renouvellement de Monsieur Michel SAINT-JEAN, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris pour une durée de trois ans à compter du 9 février 2012 ;

Vu l'arrêté n° 2013009-0013 du 9 janvier 2013 de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Michel SAINT-JEAN, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 310 et programme 107 (affectation des crédits aux UO, mouvements de crédits entre UO, mouvements de fongibilité asymétrique) :

- M Philippe OBLIGIS, adjoint au directeur interrégional, directeur fonctionnel ;
- M Julien PASCAL, secrétaire général, conseiller d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel du programme 310 et du programme 107 du titre 2 :

Département des Ressources Humaines

- Mme Sabine MOUTOT, chef du département des ressources humaines, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Agnes CORNET, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Evelyne MAZUEL, unité des traitements et des indemnités, secrétaire administrative ;

- Mme Agnès BUON, unité des traitements et des indemnités, secrétaire administrative ;
- Mme Ghizlane RAZZAKH, unité des traitements et des indemnités, agent contractuel ;

Article 2 bis : Subdélégation est donnée à l'ensemble des agents de l'unité des traitements et indemnités en fonction de leur habilitation aux fins d'exécution dans Chorus des décisions suivantes relatives aux dépenses des personnels du programme 310 « conduite et pilotage de la politique de la Justice » et du programme 107 « administration pénitentiaire » du titre 2 :

- la saisie, la validation des engagements juridiques, engagement de tiers
 - la certification du service fait
 - la saisie, la validation des demandes de paiement
- Mme Agnès BUON, unité des traitements et des indemnités, secrétaire administrative ;
 - Mme Jessica AMISADOR, unité des traitements et des indemnités, adjointe administrative ;
 - Mme Valérie BEAUSSIN, unité des traitements et des indemnités, adjointe administrative ;
 - Mme Maylis MARIE, unité des traitements et des indemnités, adjointe administrative ;
 - Mme Isabelle CHARROUX, unité des traitements et des indemnités, adjointe administrative ;

Subdélégation est également donnée aux agents dont les noms suivent afin de procéder uniquement à la saisie et à la validation des titres de perception du programme 310 et 107 du titre 2

- M Alahouélé KONE, unité des traitements et des indemnités, secrétaire administratif ;
- Mme Anabela SCAPPATICCI, unité des traitements et des indemnités, adjointe administrative ;

Article 3 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer tous les actes de gestion des deniers publics dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics dans la limite de leurs attributions :

Maison d' Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Hubert MOREAU, directeur fonctionnel ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy).

- M Arnaud SOLERANSKI, directeur fonctionnel ;

Centre pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel ;

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat, de vérification du service fait et d'ordonnancement de la dépense relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Département des affaires immobilières

- M Serge PELLE, chef du département des affaires immobilières, directeur technique 1^{ère} classe ;

- Mme Jocelyne BERGERE, chef du suivi financier au département des affaires immobilières, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Corinne LAUPEN, technicienne, chef de l'unité des études et de la gestion patrimoniale ;

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat ».

Département du Budget et des Finances

- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux ; attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Claudine MOUNIOS, chef du suivi des gestions déléguées, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- M Gérard LABONDE, chef de l'unité des achats et des marchés publics, attaché d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Brigitte YVERNES, chef de l'Unité Opérationnelle de Savigny-sur-Orge, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Article 5 : Subdélégation est donnée à l'ensemble des agents du service en fonction de leur habilitation aux fins d'exécution dans Chorus des décisions suivantes relatives au budget opérationnel du programme 107, titre 3, 5 et 6 :

- la saisie, la validation des engagements juridiques, engagement de tiers,
- la certification du service fait
- la saisie, la validation des demandes de paiement

Département des affaires immobilières

- M Albert PORTHOS, adjoint administratif ;
- Mme Carole HUGUENY, agent contractuel ;
- Mme Patrice KONE-MOULIN, adjointe administrative ;

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat ».

Département du Budget et des Finances

- Mme Joëlle GALOIS, unité de la gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Lisette DA-SILVA, unité de la gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Horia ZAVADIL, unité de la gestion des moyens généraux, adjointe administrative principale 2^{ème} classe ;
- Mme Nawal GUERCHOUCHE, unité de la gestion des moyens généraux, agent contractuel ;
- M Sylvestre N'KOUIKANI, unité de la gestion des moyens généraux, secrétaire administratif ;
- M Djamel LADJELATE, unité des achats et des marchés publics, secrétaire administratif ;
- M Nicolas MEUDIC, unité des achats et des marchés publics, secrétaire administratif ;
- Mme Micheline ABOISSIERE, unité des achats et des marchés publics, secrétaire administrative ;

Subdélégation est également donnée à Mme Horia ZAVADIL pour le programme 310 hors titre 2.

Unité Opérationnelle de Savigny-sur-Orge

- Mme Brigitte YVERNES, chef de l'Unité Opérationnelle de Savigny-sur-Orge, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- M Daniel MARTINEZ, secrétaire administratif ;
- Mme Nadia MOREAU, secrétaire administrative ;
- Mme Isabelle COURTOIS, adjointe administrative ;
- Mme Odile FRENET, adjointe administrative ;
- Mme Pascale THOUROUDE, agent contractuel ;
- Mme Valérie GUEDEU, adjointe administrative ;
- Mme Angélique HUBERT, adjointe administrative ;
- Mme Sophie VIVIANO, adjointe administrative ;
- Mme Virginie LECLERC, adjointe administrative ;
- Mme Annick GOURNET, adjointe administrative ;
- Mme Gislaine GUILLON, agent contractuel ;
- Mme Djedjiga SORIANO, agent contractuel ;
- Mme Marie-Claire NARDY, agent contractuel ;
- Mme Elisa MELIOR, agent contractuel ;
- Mme Laurence HYSON, agent contractuel ;
- M Julien AYE, agent contractuel ;
- M Olivier BEAURAIN, agent contractuel

Subdélégation est également donnée aux personnes suivantes afin de procéder à la saisie et à la validation des titres de perception du programme 107 du titre 3.

- Mme Sophie VIVIANO, adjointe administrative ;
- Mme Angélique HUBERT, adjointe administrative ;
- Mme Marie-Claire NARDY, agent contractuel ;

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (**signature du bon de commande**) relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Hubert MOREAU, directeur fonctionnel ;
- M Renaud SEVEYRAS, directeur hors classe ;
- Mme Martine TERRYN, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Monette BEAUGENDRE, attachée principale d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy).

- M Arnaud SOLERANSKI, directeur fonctionnel ;
- Mme Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, attaché d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Hélène SEVIN, économat, secrétaire administrative, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Valérie STEMPFER, directrice hors classe ;
- Mme Sabine DEVIENNE, directrice des services pénitentiaires ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel ;
- Mme Laure MORETTI, directrice des services pénitentiaires ;
- M Sala CHEBLAL, directeur technique 1^{ère} classe ;
- M Mickaël DENIS, directeur technique 2^{ème} classe ;
- Mme Karine MAZOUZI, économat, secrétaire administrative, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat, adjointe administrative, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat, brigadier, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- M Eric MORETTI, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Mélisa ROUSSEAU, directrice des services pénitentiaires ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Christophe DEBARBIEUX, directeur hors classe ;
- Mme Nathalie JAFFRE, directrice des services pénitentiaires ;
- M Didier MECREANT, attaché d'administration du ministère de la Justice ;

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- M Yves FEUILLERAT, directeur hors classe ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Christelle ROTACH, directrice hors classe ;
- Mme Line CASANOVA, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Isabelle KULIG, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt de Paris La Santé

- Mme Sylvie MANAUD-BENAZERAF, directrice fonctionnelle ;
- M Clément DI-MARINO, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Mélanie ROQUES, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Régis BAUDOIN, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Véronique BOITEUX, attachée principale d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Christelle DELOZE, lieutenant pénitentiaire ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Gilles PERELLE, directeur hors classe ;
- Mme Cathy CHRISTOPHE, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Oriane TOULLIOU, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Maison Centrale de Poissy

- M François GOETZ, directeur hors classe ;
- Mme Vanessa PREMPAIN, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadia DALDALIAN, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- Mme Nadine PICQUET, directrice fonctionnelle ;
- M Guillaume MOSSER, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Isabelle BRIZARD, directrice des services pénitentiaires ;
- M Frédéric JUNG, attaché d'administration du ministère de la Justice ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Patrick MALLE, capitaine pénitentiaire ;
- M Rémi LAVERGNE, major pénitentiaire ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Patrick HOARAU, capitaine pénitentiaire ;
- M Albert MENDY, major pénitentiaire ;
- M Alain RUTMAN, 1^{er} surveillant ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- M Jean-Luc AUBIN, lieutenant pénitentiaire ;
- M Fabrice DEL-REY, major pénitentiaire ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- M Patrick MADIGOU, directeur fonctionnel pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- M Hubert GOURDET, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;
- Mme Houria SELKIM, attachée principale d'administration du ministère de la Justice ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- Mme Nicole BRETON, directrice fonctionnelle pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Mme Evelyne BAZOLA, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;
- Mme Muriel BADREDDINE, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Claire MERIGONDE, directrice fonctionnelle pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- M Bruno PELISSIER, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;
- Mme Catherine BILLON, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Nelly OLIVEIRA, directrice fonctionnelle pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Mme Sandrine ROSSI, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;
- Mme Emmeline TRANAKIDIS, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Alain FAJER, directeur fonctionnel pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Mme Annie MUGNIER-POLLET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;
- Mme Nicole LAVERGE, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de le Seine Saint Denis

- Mme Josiane CLERICI, directrice fonctionnelle pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Mme Dominique PERRAULT, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;
- Mme Betty NIRIN, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- M Claude CHARAMATHIEU, directeur fonctionnel pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Mme Delphine TREIS, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Géraldine BLIN, directrice fonctionnelle pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- M Claude BISCHOFF, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe ;
- M Guillaume ARANDEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;

Article 7 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Bureau des affaires générales

- M Sébastien MERLIN, surveillant principal ;
- M Bruno CHARROUX, adjoint administratif ;
- Mme Marianne DUSSUTOUR, adjointe administrative ;

Service de la communication

- Mme Aurélie VAUBOURG, agent contractuel ;

Département de la sécurité et de la détention

- Mme Lorène LECLERC, lieutenant pénitentiaire ;
- Mme Patricia BRICAUD, adjointe administrative (ARPEJ) ;
- Mme Laure CASSIER, 1^{ère} surveillante (ARPEJ) ;
- M Eric LEGERON, capitaine pénitentiaire (ARPEJ) ;

Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive

- Mme Christine GAQUIERE, première surveillante ;
- Mme Catherine LEDUC, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe ;
- M Stéphane LAINE, adjoint administratif ;
- Mme Martine FRANCOIS, adjointe administrative ;

Département des ressources humaines et des relations sociales

- Mme Cécily GOMBEAU, technicienne ;
- Mme Hélène COUFFIGNAL, adjointe administrative ;
- Mme Frantzette DALMAT, adjointe administrative ;

Département des systèmes d'information

- Mme Brigitte VIEUSANGE, adjointe administrative ;

Equipe régionale d'intervention et de sécurité

- M Alain SKORUPKA, premier surveillant ;
- M Stéphane HILLAIRET, premier surveillant ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Martine TERRY, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Maïmouna DIALLO, unité gestion alimentation, secrétaire administrative ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, unité de gestion des moyens généraux, secrétaire administrative ;
- Mme Kelly GUIZONNE, unité de gestion alimentation, surveillante ;
- Mme Isabelle THUEUX, unité de gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Patricia MIAN, département administration finances, adjointe administrative ;
- Mme Sandrine MELLOULI, unité de gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Chantal BAMBERG, unité de gestion des moyens généraux, secrétaire administrative ;
- Mme Marie-Claude FELLER, unité de gestion des moyens généraux, secrétaire administrative ;
- Mme Lynda LEBON, unité de gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)

- Mme Hélène SEVIN, économat, secrétaire administrative ;
- Mme Jocelyne POLI, économat, adjointe administrative ;
- Mme Léa ANDREA, économat, adjointe administrative ;
- Mme Marielle PONZIO, économat, agent contractuel ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat, adjointe administrative ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Florence LABEJOF, économat, adjointe administrative ;
- Mme Céline ZANOTTI, économat, adjointe administrative ;
- Mme Suzanne AGNES, économat, adjointe administrative ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Karine MAZOUZI, économat, secrétaire administrative ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat, brigadier ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat, adjointe administrative ;
- Mme Danièle BUISSON, économat, adjointe administrative ;
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat, adjointe administrative ;
- Mme Cécile AVELINE-COLLOT, services techniques, adjointe administrative ;
- Mme Brigitte BUTINA, services techniques, adjointe administrative ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Barbara FRONTIGNY, économat, adjointe administrative ;
- Mme Alexandra NIKOLOFF, économat, adjointe administrative ;

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat, adjointe administrative ;
- Mme Sabine TROTTIN, économat, adjointe administrative ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Isabelle KULIG, responsable administratif et financier, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Rafica SELLAME, économat, secrétaire administrative ;
- Mme Marlène DESSENNES, économat, adjointe administrative ;

Maison d'Arrêt de Paris La Santé

- Mme Rosette BOKANA, économat, secrétaire administrative ;
- M François-Xavier PECIC, économat, adjoint administratif ;
- M Laurent BREDY, économat, adjoint administratif ;
- M Nicolas DIMINIARD, économat, adjoint administratif ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Nathalie SCHNEIDER, économat, vacataire ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat, surveillante ;
- Mme Magalie SAINT-HONORE, économat, surveillante ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Odile HENS-BARBIER, économat, adjointe administrative ;

Maison Centrale de Poissy

- M Cédric HUGUENARD, économat, agent contractuel ;
- Mme Aïcha FAIK, économat, adjointe administrative ;
- Mme Christine CIEZKI, économat, adjointe administrative ;

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Sophie GOB, économat, adjointe administrative ;
- Mme Nathalie BRETON, économat, adjointe administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- Mme Houria SELKIM, attachée principale d'administration du ministère de la Justice ;
- M François HERRY, économat, secrétaire administratif ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Gérard CONEJOS, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Murielle LAVIE, économat, adjointe administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Nathalie BRETON, économat, secrétaire administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Emmeline TRANAKIDIS, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Elixène ALCMEON, économat, secrétaire administrative ;
- Mme Cindy FERRY, secrétariat, adjointe administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Xavier ETOUNDI, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Juliette MANIOC, économat, adjointe administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de le Seine Saint Denis

- Mme Julia EGUIENTA, économat, secrétaire administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Delphine TREIS, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Marie-Renée METAYER, économat, secrétaire administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Gia Phuong AU, secrétariat, adjointe administrative ;
- Mme Habéba DUPUIS, économat, adjointe administrative ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Patrick MALLE, capitaine pénitentiaire ;

- Mme Eudoxie MALLE, économat, surveillante ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Patrick HOARAU, capitaine pénitentiaire ;
- Mme Claudine GRANGERAY, agent contractuel ;
- M Didier DUVILLE, greffe, surveillant principal ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- Mme Marie-Brigitte AUBIN, économat, surveillante brigadière ;

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- Mme Sylvie ERB, Unité pénitentiaire d'administration générale, adjointe administrative ;

Article 8 : Subdélégation est donnée à l'ensemble des agents du service en fonction de leur habilitation aux fins d'exécution dans Chorus dans les décisions suivantes relatives à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" :

- la saisie, la validation des engagements juridiques, engagement de tiers, et titres de perception
- la certification du service fait
- la saisie, la validation des demandes de paiement

Unité Opérationnelle de Savigny-sur-Orge

- Mme Brigitte YVERNES, chef de l'Unité Opérationnelle de Savigny-sur-Orge, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- M Daniel MARTINEZ, secrétaire administratif ;
- Mme Nadia MOREAU, secrétaire administrative ;
- Mme Isabelle COURTOIS, adjointe administrative ;
- Mme Odile FRENET, adjointe administrative ;
- Mme Pascale THOUROUDE, agent contractuel ;
- Mme Valérie GUEDEU, adjointe administrative ;
- Mme Angélique HUBERT, adjointe administrative ;
- Mme Sophie VIVIANO, adjointe administrative ;
- Mme Virginie LECLERC, adjointe administrative ;
- Mme Annick GOURNET, adjointe administrative ;
- Mme Gislaine GUILLON, agent contractuel ;
- Mme Djedjiga SORIANO, agent contractuel ;
- Mme Marie-Claire NARDY, agent contractuel ;
- Mme Elisa MELIOR, agent contractuel ;
- Mme Laurence HYSON, agent contractuel ;
- M Julien AYE, agent contractuel ;
- M Olivier BEAURAIN, agent contractuel ;

Subdélégation est également donnée aux personnes suivantes afin de procéder à la saisie et à la validation des titres de perception sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" :

- Mme Sophie VIVIANO, adjointe administrative ;
- Mme Angélique HUBERT, adjointe administrative ;
- Mme Marie-Claire NARDY, agent contractuel ;

Article 9 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (**signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire**) ; relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" :

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- M Hubert MOREAU, directeur fonctionnel ;
- M Renaud SEVEYRAS, directeur hors classe ;
- Mme Martine TERRYIN, attachée d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Monette BEAUGENDRE, attachée principale d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)

- M Arnaud SOLERANSKI, directeur fonctionnel ;
- Mme Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, attaché d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Hélène SEVIN, économat, secrétaire administrative, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Valérie STEMPFER, directrice hors classe ;
- Mme Sabine DEVIENNE, directrice des services pénitentiaires ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel ;
- Mme Laure MORETTI, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Karine MAZOUZI, économat, secrétaire administrative, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat, adjointe administrative, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat, brigadier, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Christophe DEBARBIEUX, directeur hors classe ;
- Mme Nathalie JAFFRE, directrice des services pénitentiaires ;
- M Didier MECREANT, attaché d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Christelle ROTACH, directrice hors classe ;
- Mme Line CASANOVA, directrice des services pénitentiaires ;

- Mme Isabelle KULIG, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt de Paris La Santé

- Mme Sylvie MANAUD-BENAZERAF, directrice fonctionnelle ;
- M Clément DI-MARINO, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Mélanie ROQUES, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Régis BAUDOIN, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Véronique BOITEUX, attachée principale d'administration du ministère de la Justice ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Christelle DELOZE, lieutenant pénitentiaire ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Gilles PERELLE, directeur hors classe ;
- Mme Cathy CHRISTOPHE, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Oriane TOULLIOU, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Maison Centrale de Poissy

- M François GOETZ, directeur hors classe ;
- Mme Vanessa PREMPAIN, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadia DALDALIAN, attachée d'administration du ministère de la Justice ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- Mme Nadine PICQUET, directrice fonctionnelle ;
- M Guillaume MOSSER, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Isabelle BRIZARD, directrice des services pénitentiaires ;
- M Frédéric JUNG, attaché d'administration du ministère de la Justice ;

Article 10 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

:

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Vanessa LAURET, coordinatrice cantines, surveillante ;
- Mme Pamela EDOUARD, coordinatrice cantines, surveillante ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)

- Mme Hélène SEVIN, économat, secrétaire administrative ;
- Mme Léa ANDREA, économat, adjointe administrative ;
- Mme Marielle PONZIO, économat, agent contractuel ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Florence LABEJOF, économat, adjointe administrative ;
- Mme Céline ZANOTTI, économat, adjointe administrative ;
- Mme Suzanne AGNES, économat, adjointe administrative ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Karine MAZOUZI, économat, secrétaire administrative ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat, adjointe administrative ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat, brigadier ;

Maison d'Arrêt de Paris La Santé

- Mme Rosette BOKANA, économat, secrétaire administrative ;
- M François-Xavier PECIC, économat, adjoint administratif ;
- M Laurent BREDY, économat, adjoint administratif ;
- M Nicolas DIMINIARD, économat, adjoint administratif ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat, surveillante ;
- Mme Magalie SAINT-HONORE, économat, surveillante ;

Maison Centrale de Poissy

- M Cédric HUGUENARD, économat, agent contractuel ;
- Mme Aïcha FAIK, économat, adjointe administrative ;
- Mme Christine CIEZKI, économat, adjointe administrative ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Barbara FRONTIGNY, économat, adjointe administrative ;
- Mme Alexandra NIKOLOFF, économat, adjointe administrative ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Rafica SELLAME, économat, secrétaire administrative ;
- Mme Marlène DESSENNES, économat, adjointe administrative ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Nathalie SCHNEIDER, économat, vacataire ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Odile HENS-BARBIER, économat, adjointe administrative ;

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat, secrétaire administratif ;
- Mme Sophie GOB, économat, adjointe administrative ;

- Mme Nathalie BRETON, économat, adjointe administrative ;

Article 11 : Subdélégation est donnée aux agents des établissements pénitentiaires de Paris afin de procéder uniquement à la saisie des titres de perception dans Chorus production pour le programme 107 et compte 912

- | | |
|----------------------------|---|
| ▪ Mme Anne LE-FOURNIS, | Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ; |
| ▪ Mme Isabelle THUEUX, | Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ; |
| ▪ Mme Marie-Claude FELLER, | Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ; |
| ▪ Mme Hélène SEVIN, | Maison d'arrêt des Yvelines ; |
| ▪ Mme Léa ANDREA, | Maison d'arrêt des Yvelines ; |
| ▪ Mme Florence LABEJOF, | Centre de détention de Melun ; |
| ▪ Mme Karine MAZOUZI, | Centre pénitentiaire de Fresnes ; |
| ▪ Mme Christelle BOLESKEI, | Centre pénitentiaire de Fresnes ; |
| ▪ Mme Barbara FRONTIGNY, | Centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin ; |
| ▪ Mme Rafica SELLAME, | Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine ; |
| ▪ Mme Rosette BOKANA, | Maison d'arrêt de Paris-la-Santé ; |
| ▪ M François-Xavier PECIC, | Maison d'arrêt de Paris-la-Santé ; |
| ▪ M Alain DUVAL, | Maison d'arrêt du Val d'Oise ; |
| ▪ Mme Marina MAQUIABA, | Maison d'arrêt de Versailles ; |
| ▪ M Zahir CHIKHI, | Maison d'arrêt de la Seine Saint-Denis ; |
| ▪ M Cédric HUGUENARD, | Maison centrale de Poissy ; |
| ▪ Mme Aïcha FAIK, | Maison centrale de Poissy ; |
| ▪ M Patrick HAMLET, | Centre pénitentiaire sud francilien ; |
| ▪ Mme Sophie GOB, | Centre pénitentiaire sud francilien ; |

Article 12 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 13 : L'arrêté n° 2012300-0003 du 26 octobre 2012 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 14 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 4 février 2013
Le Directeur Interrégional des
services pénitentiaires de Paris



Michel Saint-Jean

DISP
3, avenue de la Division Leclerc
B.P. 103 - 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 46 15 91 00
Télécopie : 01 47 02 25 40



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2012272-0168

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à Céline DELUC, contrôleur EDRA
des finances publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Céline DELUC, contrôleur EDRA des finances publiques exerçant ses fonctions au Pôle de gestion fiscale de Paris Sud-Ouest, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits et pénalités dans la limite de 10 000 €.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Pôle de gestion fiscale de Paris Sud-Ouest et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI




MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013001-0004

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Janvier 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à M. MODESTIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée à **Marcelle MODESTIN**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 300 000 € et des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 150 000 euros ;
- 2) prendre toute décision en ce qui concerne les achats en franchise ;
- 3) statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L 281 et L 283 du LPF, y compris au stade juridictionnel ;
- 4) signer les certificats de dégrèvement relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision ;
- 5) présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction du pôle gestion fiscale Paris Nord - Est, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté N°2013001-0004 - 05/02/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013001-0005

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 01 Janvier 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à J.- L. GAUTIER, P. MROZEK, R. DASSA, M. ANDRES, D. AROLD, M. GONZALEZ, J.- J. MANE, M.- C. MARCAILLOU, D. FRAISSE, G. HUCHET, F. RICHARD, C. DESCOS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis GAUTIER, administrateur général des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 1, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 1, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à M. Patrick MROZEK, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SPF Paris 1.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 1, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Ralph DASSA, administrateur général des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 2, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 2, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à M. Michel ANDRES, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SPF Paris 2.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 2, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013


Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Didier AROLD, chef de service comptable des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 3, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 3, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à M. Michel GONZALEZ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SPF Paris 3.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 3, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques MANE, administrateur général des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 4, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 4, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Marie-Claude MARCAILLOU, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du SPF Paris 4.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 4, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Dominique FRAISSE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 5, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 5, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Gisèle HUCHET, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du SPF Paris 5.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 5, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. François RICHARD, inspecteur principal des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 6, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 6, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à M. Claude DESCOS, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du SPF Paris 6.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 6, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013001-0006

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Janvier 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à D. DELAUCHE, B. GINESTOUX, A. HEMERY, D. LE, C. LESTAVEL, M. DE SPIRT, B. CRIQ, P. LEFEBVRE, P. THEVENET, C. LORMET, E.- L. FISCHER, C. MAITRE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Didier DELAUCHE, chef de service comptable des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 7, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 7, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Bernadette GINESTOUX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du SPF Paris 7.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 7, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Alexis HEMERY, administrateur général des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 8, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 8, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à M. Daniel LE, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SPF Paris 8.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 8, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013


Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Claude LESTAVEL, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 9, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 9, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Maryse DE SPIRT, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du SPF Paris 9.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 9, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Bernard CRIQ, chef de service comptable des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 10, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 10, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à M. Patrick LEFEBVRE, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du SPF Paris 10.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 10, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à M. Pascal THEVENET, chef de service comptable des finances publiques, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 11, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 11, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à Mme Christine LORMET, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du SPF Paris 11.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 11, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

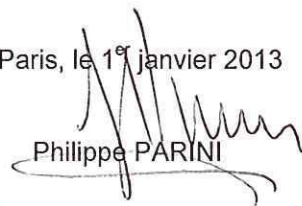
Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Eve-Laurence FISCHER, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du service de publicité foncière (SPF) de Paris 12, l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – En cas d'absence du responsable du SPF Paris 12, délégation de signature est donnée dans les mêmes conditions et limites fixées à l'article 1er, à M. Christian MAITRE, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du SPF Paris 12.

Article 3. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SPF de Paris 12, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} janvier 2013


Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013002-0011

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 02 Janvier 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à M. COME, F. TONGA

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2009 portant création du service des impôts des particuliers de Paris 6^{ème} ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :


Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Mme Michèle COME, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du Service des Impôts des particuliers (SIP) de Paris 16^{ème} Porte-Dauphine, à l'effet de :

1° prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits et pénalités dans la limite de 15 000 euros ;

2° signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP de Paris 16^{ème} Porte-Dauphine, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 janvier 2013



Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

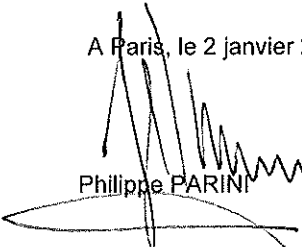
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à M. Fabrice TONGA, agent administratif des finances publiques EDRA exerçant ses fonctions au SIP du 7^{ème} arrondissement, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SIP du 7^{ème} arrondissement, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 2 janvier 2013


Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013032-0006

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Février 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de
signature à D. BONNET, C. SIMONOT

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

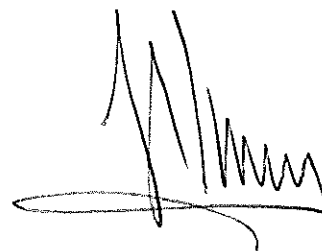
Article 1er. – Délégation de signature est donnée à **Dominique BONNET**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) de Paris 12^{ème} arrondissement, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits et pénalités, majoration de 10% prévue à l'article 1730 du CGI, frais de poursuite ou intérêts moratoires, dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 12^{ème} arrondissement et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} février 2013

Philippe PARINI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Nord-Est

Arrêté portant délégation de signature

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à **Claire SIMONOT**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la 7^{ème} brigade départementale de vérifications, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la 7^{ème} brigade départementale de vérifications, et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} février 2013

Philippe PARINI

